

PRÉAVIS N° 2023/123

AU CONSEIL COMMUNAL

Place Saint-Martin – Poursuite des aménagements

Demande de crédit de réalisation de CHF 147'000.— pour l'aménagement des espaces publics de la place Saint-Martin et de la rue de la Combe

Déléguées municipales : **Mme Roxane Faraut**
Mme Stéphanie Schmutz

1^{re} séance de la commission

| | |
|------|------------------------------------|
| Date | Mardi 5 décembre 2023 à 19h15 |
| Lieu | Salle de conférence de la Bretèche |

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Ce préavis fait partie intégrante de la feuille de route climatique **Nyon s'engage**, présentée à votre Autorité dans le préavis N° 201/2020. La Municipalité vous invite à l'étudier à la lumière de cette stratégie municipale générale et sous l'angle de l'urgence climatique.

I. Introduction

Suite au postulat de M. le Conseiller communal Philippe Kuratle intitulé « Pour une extension de la zone piétonne du centre de Nyon », puis à la motion de la M. le Conseiller communal Sacha Vuadens intitulée « A pied de la Morâche à la Grand-Rue » en mars 2019, des aménagements intermédiaires pour piétonner le centre-ville ont été réalisés en 2020.

Constatant qu'un trafic de transit d'une centaine de véhicules persistait sur la place Saint-Martin, la Municipalité a déposé une demande de crédit pour installer une borne escamotable de contrôle d'accès à l'entrée de la place Saint-Martin. Le préavis N° 2022/60 a ainsi été accepté par le Conseil communal en octobre 2022. La borne a, quant à elle, été installée au printemps 2023.

Comme annoncé dans ce préavis, afin d'accompagner l'installation de la borne, la Municipalité souhaite désormais réaliser un aménagement de qualité plus global, végétalisé et perméable, en faveur des piéton-ne-s, pour répondre aux enjeux climatiques et aux engagements pris dans la feuille de route climatique *Nyon s'engage*.

Le présent préavis sollicite les crédits nécessaires à la réalisation de cette deuxième étape.

2. Description du projet

2.1 Rappel de l'étape 1 : installation de la borne

Selon les comptages réalisés par le Service des infrastructures (SDI) en juin 2021, une centaine de véhicules motorisés transitaient chaque jour par la place Saint-Martin pour rejoindre la rue de la Combe.

Depuis le printemps 2023, une borne de contrôle d'accès a été installée à l'entrée de la place. Cette mesure permet aujourd'hui de supprimer le trafic de transit, tout en garantissant l'accessibilité des ayants-droit, habitant-e-s et commerçant-e-s du secteur. Dans un premier temps, une zone végétalisée obstruant la surface laissée libre entre cet ouvrage et les bâtiments côté lac a été réalisée.

Les retours et observations sont aujourd'hui positifs et confirment le bon fonctionnement de cette mesure. Les piéton-ne-s sont sécurisé-e-s et circulent désormais dans la zone piétonne de manière apaisée.

Par ailleurs, la suppression des places de stationnement et la mise en place de grumes devant le restaurant La Croix Verte permettent désormais aux visiteur-euse-s de s'asseoir en toute quiétude.

Afin de poursuivre l'aménagement qualitatif de cet espace public, il est désormais proposé de mettre en place un aménagement plus global en complément de l'existant comme annoncé dans le préavis N° 2022/60. Une zone végétalisée et perméable verra le jour sur la partie Jura jouxtant cette borne, actuellement occupée par les grumes. Elle complétera l'aménagement mis en place en 2023 et donnera à cette entrée de zone piétonne une véritable identité.

2.2 Etape 2 : Un aménagement pour la population

La deuxième étape du projet consiste à réaliser un aménagement simple afin de renforcer les usages de la place. Il se compose d'un massif, de deux placettes, une publique et l'autre affectée en terrasse pérenne pour le restaurant La Croix Verte, à l'emplacement de son ancienne terrasse COVID (voir figure 1 ci-après).

2.2.1 Ilot végétalisé

La plantation proposée est en filiation avec la plantation récemment réalisée pour la 1^{re} étape. Elle viendra la renforcer pour conforter également l'effet de « porte d'entrée » comme invitation à la détente. Elle est composée d'un arbre à petit développement accompagné d'un bouquet d'arbustes sur un lit de prairie en adéquation avec les conditions climatiques attendues en milieu urbain.

La plantation est étudiée de manière à participer au rafraîchissement de la ville et à l'agrémenter en tenant compte des nombreuses contraintes en sous-sol, de la proximité des bâtiments et du gabarit routier à respecter.

Une partie des eaux atmosphériques sera infiltrée par gravité dans la surface de plantation pour bénéficier d'un effet de vaporisateur et de sa fonction de rétention.

2.2.2 Placette publique

Le sol sera rendu perméable sur cette placette. En effet, le revêtement en enrobé existant sera dégrappé et remplacé par du gravier fin. Cette zone sera délimitée par les grumes en bois déjà en place à ce jour. Celle-ci offrira à la population un lieu de repos et d'assise au centre-ville.

2.2.3 Terrasse du restaurant La Croix Verte

Au même titre que la placette publique, le sol de la terrasse sera rendu perméable. Le niveau fini sera égal au niveau supérieur de la bordure côté trottoir. Concernant le périmètre longeant la route, une volige viendra reprendre la différence de niveau. La terrasse sera donc quelques centimètres plus haut que le niveau existant de la route. L'accès à la terrasse par les personnes à mobilité réduite (PMR) est garanti côté trottoir.

2.2.4 Marquage au sol

Un marquage au sol ludique viendra également renforcer la perception visuelle d'entrée dans la zone piétonne. Réalisé en collaboration avec les habitant-e-s à l'aide de peinture à fort albédo, il permettra de limiter les îlots de chaleur. De même, il apportera une bonne visibilité et un côté ludique et remarquable à ce lieu.

Par ces aménagements qui viendront compléter l'installation de la borne, le gabarit du passage dédié aux voitures sera réduit au minimum, permettant de libérer l'espace en faveur des piéton-ne-s et de la végétation. Les conducteur-ric-e-s ayants-droit comprendront alors qu'ils-elles entrent dans un espace où les piéton-ne-s sont prioritaires.

2.2.5 Livraisons

Les livraisons des commerces riverains seront bien entendu toujours possibles. De nombreuses discussions ont été menées afin de tenir compte des contraintes de chacun dans le projet final.

Pour rappel, les places de stationnement et de livraison ont été supprimées. Cette mesure a entraîné des inquiétudes de la part des commerçant-e-s du secteur dans un premier temps. Il a

été néanmoins rappelé que, dans les zones piétonnes, les livraisons sont permises partout, pour la durée des manœuvres, sous réserve de garantir la sécurité de l'ensemble des usager-ère-s.

Par ailleurs, depuis la mise en œuvre de la première phase, les commerçant-e-s sont satisfait-e-s de l'aménagement mis en place, qui donne davantage de visibilité à leurs devantures.

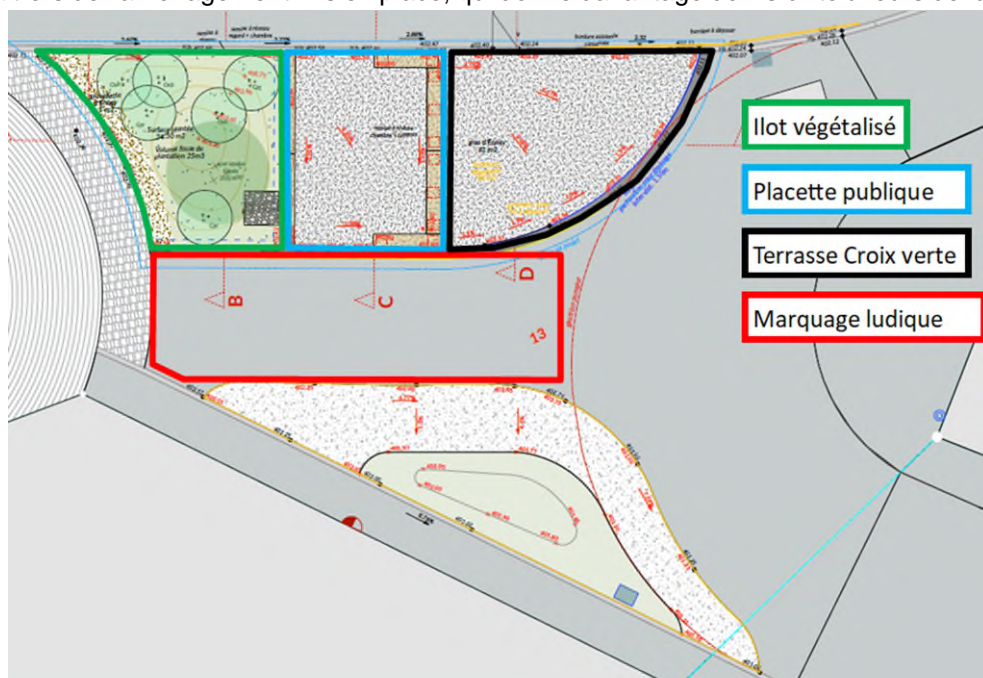


Figure 1 Plan des aménagements de la place St-Martin

2.2.6 Stationnement deux-roues

Les places de stationnement vélos seront maintenues du côté de la place Saint-Martin. L'offre sera par ailleurs renforcée en fonction des besoins.

2.3 Réaménagement de la rue de la Combe

Avant le réaménagement de la place Saint-Martin et la mise en place du contrôle d'accès, de nombreux véhicules transitaient par la place afin de relier la rue Perdtemps à celle de la Combe, occasionnant un véritable sentiment d'insécurité auprès des piéton-ne-s de la rue de la Gare.

Depuis le réaménagement au printemps dernier, l'accès à la rue de la Combe se fait désormais exclusivement par le chemin de Crève-Cœur, comme en atteste la figure 2 ci-après.

Seuls les ayants-droit peuvent transiter en voiture par la place Saint-Martin pour rejoindre la promenade du Jura.



Figure 2 Plan d'accès à la rue de la Combe

Par ailleurs, la rue de la Combe compte aujourd'hui, sept places de stationnement pour les véhicules individuels motorisés et huit places motos.



Figure 3 Stationnement rue de la Combe

Le stationnement des véhicules est en épi dans le sens descendant, facilitant les manœuvres depuis la place Saint-Martin (figure 3).

Suite au réaménagement de la place Saint-Martin et la volonté d'en supprimer le trafic de transit, les places de stationnement de la rue de la Combe restent très utilisées mais nécessitent des manœuvres importantes depuis le chemin de Crève-Cœur pour y accéder.

Dès lors, il est proposé, de réaménager les places de stationnement de la rue de la Combe, afin d'en favoriser l'accessibilité depuis le chemin de Crève-Cœur, en cohérence avec la fermeture récente au transit de la place Saint-Martin.

Réaménagement proposé

Le réaménagement proposé consiste à redisposer les places de stationnement afin de faciliter le stationnement des visiteurs du centre-ville en provenance du chemin de Crève-Cœur selon la figure 4



Figure 4 Modification du sens de stationnement rue de la Combe

La géométrie des places de stationnement actuelles (motos et voitures) de la rue de la Combe ne respecte pas les normes en vigueur puisque ces places sont actuellement trop étroites.

Dès lors, afin de remédier à cette situation, une place de stationnement sera supprimée afin de garantir le gabarit nécessaire pour le réaménagement des places de parc dédiées aux voitures. Deux places motos devront également être supprimées.

Le réaménagement final proposera six places de stationnement pour voitures et six places motos dans le gabarit disponible (voir figure 4 ci-dessus).

Cette mesure permettra d'offrir plus de cohérence au réaménagement final de la place Saint-Martin, en ne favorisant plus le transit de la rue Perdttemps vers la rue de la Combe. Par ailleurs, l'orientation des places dirigera naturellement les visiteurs à emprunter le chemin de Crève-Cœur pour y accéder.

Cette mesure permettra également d'apaiser le tronçon nord de la rue de la Combe, apportant davantage de qualité à l'espace public et à la terrasse du restaurant de la Muraille, détenteur d'une terrasse désormais pérenne.

2.4 Réaménagement de la rue de la Combe

Comme annoncé lors de la séance de présentation au public de la première étape, cette deuxième étape a également fait l'objet d'une séance d'information auprès des commerçants du secteur.

Des discussions ont également eu lieu avec les exploitants de La Croix Verte et de la boucherie Pradervand (dont les livraisons au magasin peuvent être impactées), directement concernés, afin de garantir la poursuite de leurs activités dans les meilleures conditions.

La Croix Verte aménagera sur environ un tiers de l'îlot une terrasse qu'elle exploitera.

2.5 Charges d'entretien supplémentaires après la réalisation des îlots végétalisés

Les aménagements réalisés en 2023 et ceux à venir en 2024 représentent de nouvelles surfaces extérieures à entretenir. Le Service de l'environnement (SDE) a donc besoin d'augmenter ses ressources à l'interne par mesure d'efficacité et d'efficience économique. L'entreprise de paysagisme entretiendra ces deux surfaces durant les deux années suivant la réalisation (2023 et 2024 pour la phase I et 2024 et 2025 pour la phase II). Après ce délai, elle lèvera la garantie et le SDE sera en charge de l'entretien.

3. Planning intentionnel

| | |
|------------------------------|---|
| 25 février au 26 mars 2023 : | Enquête publique |
| 13 novembre 2023 : | Dépôt de la demande de crédit de réalisation auprès du Conseil communal |
| Février/mars 2024 : | Travaux |

Le planning proposé ne tient pas compte d'éventuelles oppositions.

4. Incidences financières

4.1 Aménagement de la place Saint-Martin et de la rue de la Combe

Les coûts de génie civil et d'aménagement végétal sont le résultat d'un appel d'offres.

L'ensemble des coûts pour l'aménagement côté Jura et rue de la Combe se monte à CHF 147'000.— TTC et se décompose de la façon suivante :

Aménagement côté Jura

| | | |
|--|------------|------------------|
| Aménagements minéral et végétation simple | CHF | 68'000.— |
| Entretien îlot phase II (2024-2025) | CHF | 7'000.— |
| Investigations archéologique | CHF | 10'000.— |
| Réalisation du marquage ludique participatif | CHF | 30'000.— |
| Honoraire de l'architecte paysagiste (phase SIA 51 à 53) | CHF | 7'000.— |
| Divers et imprévus | CHF | 12'200.— |
| <hr/> | | |
| Total HT | CHF | 134'200.— |
| Total TTC arrondi à : | CHF | 145'000.— |

Réaménagement de la rue de la Combe

| | | |
|------------------------------|------------|----------------|
| Marquage et signalisation | CHF | 1'850.— |
| <hr/> | | |
| Total HT | CHF | 1'850.— |
| Total TTC arrondi à : | CHF | 2'000.— |

4.2 Entretien des îlots végétalisés par le SDE à l'issue de la garantie

Dès 2025 - Entretien de l'îlot déjà réalisé CHF 2'500.— TTC

Dès 2026 - Entretien du nouvel îlot CHF 3'500.— TTC

Ces montants seront inscrits en augmentation du compte N° 440.3145.03 – *Entretien surfaces domaine public.*

5. Aspects du développement durable

5.1 Dimension économique

La piétonnisation du centre-ville a pour objectif, entre autres, de renforcer l'attractivité des commerces, de leur garantir une meilleure visibilité et une plus grande fréquentation en créant un cadre propice au bien-être et à la consommation.

5.2 Dimension sociale et participative

Cet aménagement viendra renforcer l'identité piétonne et libèrera l'espace occupé par les voitures en faveur des piéton-ne-s et de la végétalisation. Ce projet permettra également de sécuriser les visiteur-euse-s du centre-ville et garantira une meilleure qualité de l'espace public. La réalisation d'un marquage au sol ludique permettra aux habitant-e-s de participer au projet et confèrera au lieu un esprit ludique et convivial.

5.3 Dimension environnementale

En supprimant le trafic de transit, les nuisances sonores et la pollution atmosphérique seront diminuées. Par ailleurs, l'aménagement de deux îlots végétalisés de part et d'autre de la borne permettra d'apporter de la verdure favorable à la biodiversité et de la fraîcheur dans ce contexte actuellement très minéral. La peinture à fort albédo a également pour but de lutter contre les îlots de chaleur en ville.

6. Conclusion

En complément à l'installation de la borne validée par voie de préavis N° 2022/60 et réalisée au printemps dernier, la Municipalité souhaite mettre en œuvre la deuxième étape de l'aménagement de la place Saint-Martin pour proposer un espace public végétalisé et perméable qui mettra en valeur l'identité piétonne du site.

Ce projet offrira davantage de qualités environnementales, en application de la feuille de route climatique *Nyon s'engage*, mais aussi de qualités paysagères et d'usages pour les piéton-ne-s, par la mise en place d'assises et de végétalisation.

Par ailleurs, dans ce cadre, le réaménagement des places de stationnement de la rue de la Combe permettra de garantir la cohérence des mesures, en ne favorisant plus implicitement le transit par la place Saint-Martin et en offrant aux visiteur-euse-s des places de stationnement accessibles depuis le chemin de Crève-Cœur, à proximité directe du centre-ville.

Ces réaménagements globaux de la place Saint-Martin et de la rue de la Combe permettront d'offrir à la Ville de Nyon un espace public de qualité supplémentaire, sécurisé pour les piéton-ne-s tout en permettant l'accès des ayants-droit afin de ne pas pénaliser les habitant-e-s et commerçant-e-s du secteur.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 2023/123 concernant la poursuite des aménagements de la place Saint-Martin,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 147'000.— TTC pour l'aménagement des espaces publics de la place Saint-Martin et de la rue de la Combe ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépense du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans ;
3. de prendre acte que la Municipalité inscrira aux budgets 2025 et suivants un montant de CHF 2'500.— TTC au compte N° 440.3145.03 – *Entretien surfaces domaine public* pour l'entretien de l'îlot végétalisé déjà réalisé ;
4. de prendre acte que la Municipalité inscrira aux budgets 2026 et suivants un montant supplémentaire de CHF 3'500.— TTC au compte N° 440.3145.03 – *Entretien surfaces domaine public* pour l'entretien de l'îlot végétalisé réalisé en 2024.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 2 octobre 2023 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

Annexe

- Tableau d'investissement

FICHE D'INVESTISSEMENT

PREAVIS No. 2023/123

Place Saint-Martin

Date: Nyon le

20.09.2023

Demande d'un crédit de CHF 147'000.- TTC pour l'aménagement des espaces publics de la place Saint-Martin et de la rue de la Combe

| Situation des préavis au 20.09.2023 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|---|------------|-----------|------------|------------|------------|------------|
| Total des préavis votés par le Conseil communal | 13 472 665 | 5 252 306 | 30 968 925 | 35 018 470 | 25 990 523 | 50 549 653 |

| Situation des emprunts au 20.09.2023 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Plafond d'emprunt selon préavis N°2021/15 | 360 000 000 | 360 000 000 | 360 000 000 | 360 000 000 | 380 000 000 | 380 000 000 |
| Emprunts au 1er janvier | 263 000 000 | 289 000 000 | 297 500 000 | 291 300 000 | 284 928 000 | 298 156 000 |
| Evolution des emprunts durant la période +/- | 26 000 000 | 8 500 000 | -6 200 000 | -6 372 000 | 13 228 000 | -500 000 |
| Emprunts fin période/date du jour | 289 000 000 | 297 500 000 | 291 300 000 | 284 928 000 | 298 156 000 | 297 656 000 |

| Cautionnements et garanties | |
|------------------------------------|-------------|
| Plafond (préavis N°2021/15) | 30 000 000 |
| Caution activée | -11 603 600 |
| Caution demandée | 0 |
| Disponible | 18 396 400 |

| Dépenses et recettes d'investissement | CHF | Estimation des dépenses d'investissements nets | | | | | |
|---|----------------|---|----------------|----------|----------|----------|----------------|
| | | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2023-2027 |
| Descriptif/Libellé | | | | | | | |
| Réalisation étape 2 place Saint-Martin, rue de la Combe | 147 000 | 0 | 147 000 | 0 | 0 | 0 | 147 000 |
| Total de l'investissement | 147 000 | 0 | 147 000 | 0 | 0 | 0 | 147 000 |

| Estimation amort. + entretien | | |
|--------------------------------------|----------------------|------------------|
| Durée ans | Montant Amortiss./an | Entretien annuel |
| 5 | 29 400 | |
| Total | 29 400 | |

| Financement du préavis | CHF |
|---|---------|
| Budget de fonctionnement: | |
| Trésorerie courante | |
| Investissement: | |
| Emprunts | 147 000 |
| Total des besoins en financement | |

| Coûts d'exploitation | Libellé / années | Estimation des coûts d'exploitation | | | | | |
|----------------------------------|------------------|--|--------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| | | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2023-2027 |
| Coût total d'exploitation | | 0 | 2 940 | 34 840 | 38 340 | 38 340 | 114 460 |
| Intérêts en % | 2,00% | 0 | 2 940 | 2 940 | 2 940 | 2 940 | 11 760 |
| Entretien | | 0 | 0 | 2 500 | 6 000 | 6 000 | 14 500 |
| Amortissements | | 0 | 0 | 29 400 | 29 400 | 29 400 | 88 200 |
| Personnel supp. en CHF | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Personnel supp. en EPT | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Recettes | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Recettes | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Coûts nets d'exploitation | | 0 | 2 940 | 34 840 | 38 340 | 38 340 | 114 460 |